



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 11

#### ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 20 ET 21 OCTOBRE 2018

- D1 SEDDOUGUI Fouad
- D 3 BOURDEAUX Clément

#### COURRIERS DES ARBITRES

- LEBON Florian : Reçu rapport, lu et noté.
- CRESPO Pierrick : Lu et noté. Une réponse sera faite rapidement.
- NOEL Thierry : Lu et noté.
- YESILTEPE Dursun : Lu et noté.
- SEDDOUGUI Fouad : Deux courriers, lus et notés.
- EL HADDIOUI Jalal : Lu et noté.
- ROSSINI Stéphane : Lu et noté.
- AKOUMI Brahim : Lu et noté.
- NOEL Thierry : Lu et noté.
- BEATTIE Elliot : Lu et noté, transmis à la commission du statut de l'arbitrage.
- DE JESUS SOUSA José : Lu et noté (ne pas oublier de s'identifier sur le courriel, merci).
- MICHEL Sébastien : Lu et noté.

#### TEXT PHYSIQUE TAISA

**La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage aura lieu le samedi 20 octobre 2018 au stade PASSELEGUES à VALENCE (terrain synthétique situé à proximité du stade POMPIDOU).**

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique TAISA.

#### Déroulement :

10h00 : Accueil des arbitres  
10h10 à 10h25 : Echauffement  
10h30 : Début du test physique TAISA  
11h15 : Fin de l'épreuve physique

**Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :**

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, chaussures de foot, bouteille d'eau...)
- Nécessaire de toilette

Cette séance de rattrapage concerne, en priorité, tous les arbitres absents, blessés et/ou indisponibles pour des raisons dûment valables depuis le début de la saison 2018/2019.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de répétitions minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

**Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'au 2 février 2019, date de la dernière séance de rattrapage de la saison sportive 2018/2019.**

**COURRIERS DES CLUBS**

- US Montélier : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- SC Melas Le Teil : Lu et noté.
- FC Eyrieux Embroye : Lu et noté.
- SC Bourg St Andéol : Lu et noté, transmis à la commission du statut de l'arbitrage.
- St Just St Marcel : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- FC 540 : Changement de terrain, lu et noté.
- JS St Privat : Lu et noté, transmis à la commission du statut de l'arbitrage.
- US Drôme Provence : Lu et noté.
- US 2 Vallons : Lu et noté.
- JS St Privat : Lu et noté.
- AM St Donat : Lu et noté.
- FC Goubertois : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- ENT S Alban : Lu et noté.

**DEMANDE D'ARBITRE****RAPPEL AUX CLUBS**

Toute demande d'arbitre doit se faire au plus tard, **le vendredi 15 jours avant la dite rencontre et sur imprimé à télécharger sur le site du District dans la rubrique « Documents Clubs »**

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 50€40 correspondant à :

- La cotisation arbitre qui s'élève à 40€00.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€40.

A ce sujet, un courrier sera prochainement envoyé à tous les arbitres indépendants.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régler ce montant **avant le vendredi 2 novembre 2018, délai de rigueur.**

**A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.**

Liste des arbitres concernés :

BAGHOUGHI Aziz

CRESPO Pierrick

GOMES Christian

MIGUEL David

ROUX Jason

|                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES</b><br><b>FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser UNIQUEMENT la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter OBLIGATOIREMENT cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

**Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».**

**En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.**

## INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

**ATTENTION** : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :  
[discipline@drome-ardeche.fff.fr](mailto:discipline@drome-ardeche.fff.fr)

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes  
ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main  
courant c'est-à-dire l'expulser

## INFORMATIONS INDISPONIBILITES

**RAPPEL** : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) et uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.

## LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante :  
[roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président  
**Nicolas BRUNEL**

Le secrétaire  
**Jean Baptiste RIPERT**